

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1930

PRÉSIDÉE PAR

M. BERTHÉLEMY

PRÉSIDENT

ORDRE DES LECTURES

1° Discours de M. le PRÉSIDENT annonçant les prix
décernés en 1930.

2° *Notice sur la vie et les travaux* de CORMENIN (1788-
1868), par M. CH. LYON-CAEN, secrétaire perpétuel.

4

Bibliothèque Maison de l'Orient



165880

ACADÉMIE
DES
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1930

DISCOURS

DE

M. BERTHÉLEMY

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Notre Compagnie, au cours de l'année qui s'achève, a éprouvé des deuils cruels. Nous avons eu la tristesse de perdre, à quelques jours de distance, notre cher confrère M^{gr} Julien, et l'un des plus iminents d'entre nos associés étrangers, Lord Balfour ! Au cours des vacances, M. Jean Brunhes nous a été prématurément enlevé. Nous déplorons le décès de deux de nos correspondants, le Professeur Rignano, et le Professeur René Garraud.

M^{gr} Julien fut un admirable prélat, un orateur éminent, un grand Français. Il était fils d'un instituteur public. De solides études le conduisirent à l'agrégation des lettres. La plus grande partie de sa carrière fut consacrée à l'enseignement.

C'est en 1911 seulement qu'il fut appelé à remplir des fonctions sacerdotales en qualité d'archi-prêtre de Notre-Dame du Havre. Ce poste le mit en vue, surtout lorsque le Havre fut offert au Gouvernement belge comme résidence royale. C'est là que Benoît XV, en 1917, le distingua pour l'élever à l'épiscopat.

L'œuvre qui le rendit alors célèbre est d'ordre patriotique. Deux volumes de harangues enflammées, publiés sous les titres, *Haut les cœurs* et *Vers la victoire* le désignèrent à nos dirigeants pour en faire, en compagnie de M^{gr} Baudrillart, un missionnaire de notre cause aux États-Unis d'Amérique.

Le retour de la paix rappela dans son diocèse l'Évêque d'Arras. De pressants devoirs l'y attendaient : soixantedix de ses prêtres étaient tombés au champ d'honneur ; 220 églises étaient détruites ; le pays était ravagé : il y avait tout à refaire. M^{gr} Julien suffit à la tâche et sa prodigieuse activité fit l'admiration de tous ceux qui le virent à l'œuvre. Son rôle administratif, au surplus, ne ralentit pas son ardeur d'apôtre, et les œuvres qu'il publia dans cette partie de sa vie s'ajoutent aux harangues patriotiques citées précédemment pour attester de la grande place qu'a tenue le regretté prélat dans le monde savant et justifier la très haute estime dont l'honoraient ses confrères. Je cite notamment l'important ouvrage

qui a pour titre *Le Conflit*, un livre sur Bossuet et les protestants, un livre sur le prêtre, une étude sur François de Sales.

* * *

Lord Balfour, né en Ecosse en 1848, fut un homme d'État des plus illustres, non seulement dans son pays, mais dans le monde entier. Grand intellectuel, philosophe subtil en même temps qu'artiste passionné, Lord Balfour devint homme politique par tradition familiale, en raison de sa situation de grand seigneur terrien.

Neveu de Lord Salisbury, il l'accompagna en 1878 à la conférence de Berlin en compagnie de Lord Beaconsfield. Il devint en 1885 Président du local-government board ; en 1886 il est Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, en 1889, Secrétaire d'Etat pour l'Irlande. C'est à cette époque qu'il devient le parlementaire le plus en vue du grand parti conservateur.

Je n'insiste pas sur les détails de sa vie politique. Qu'il me soit permis seulement de rappeler qu'il ne laissa perdre aucune occasion de manifester sa sympathie pour la France, et qu'il fut, aux côtés du Roi Édouard VII, un partisan déterminé de l'entente cordiale. Les échos de son voyage en Amérique en 1917, son rôle dans les conférences interalliées, ses discours retentissants à la Chambre des communes pour défendre la politique de l'entente sont encore présents à nos mémoires.

Le prestige de Lord Balfour comme homme d'État n'entraîna pas sa vie de penseur. Son œuvre philosophique est considérable. Elle se compose principalement

de trois importants ouvrages, qui tous ont obtenu un très grand succès : *la Défense du doute philosophique*, *Théisme et humanisme*, et *le Fondement de la croyance*.

Il démontre par des voies diverses, dans ces trois œuvres magistrales, que la science, ne pouvant avoir pour base que la raison, repose en dernière analyse sur un postulat ; la raison n'a de valeur en effet que si nous avons foi dans notre propre jugement. *Si nous avons foi !* Les affirmations des rationalistes ne sont donc que des croyances. Encore ont-elles cette infériorité sur les autres qu'elles ne sont considérées par les plus sages que comme des illusions provisoires !

Modéré dans ses conclusions, Lord Balfour ne proclame cependant pas la faillite de la science — pas plus d'ailleurs que ne l'avait fait Brunetière à qui fut à tort attribuée cette formule brutale —. Il ne diminue pas la portée du progrès scientifique. Il entend seulement la ramener à sa juste mesure, et réclamer, à côté de l'expérience et de l'observation, la place due à la métaphysique religieuse.

Le « Fondement de la croyance » de Lord Balfour fut, dit-on, depuis le traité de Darwin sur l'origine des espèces, l'ouvrage philosophique qui eut le plus de retentissement en Angleterre.

J'ai rappelé que Lord Balfour fut aussi connu par ses goûts d'artiste et par les nombreuses pages de ses œuvres consacrées à l'esthétique. Il admirait passionnément Hændel, Bach, Mozart ; c'était un pèlerin assidu de Bayreuth. Sans méconnaître la valeur sociale de ce que nous croyons apercevoir comme vrai, il se laissait volon-

tiers dominer par le double culte du beau et du bien.

Le souvenir restera de cette physionomie si complexe, si originale et si attachante. Grand seigneur, homme d'État, orateur, écrivain, philosophe, artiste, Lord Balfour a obtenu de ses adversaires même la plus sympathique admiration.

*
* *

Nous avons laissé Jean Brunhes en pleine santé quand nous partîmes en vacances. Nous emportions le souvenir de l'ardeur qu'il mit à combattre, à l'Académie et au Comité National d'études le projet de chemin de fer transsaharien. C'est avec une douloureuse stupéfaction que nous avons appris sa mort presque subite au cours du mois de septembre.

Fils d'un professeur à la Faculté des sciences de Clermont, il entra lui-même à l'École normale supérieure. Il y fut séduit par l'enseignement de Vidal de la Blache, qu'il considéra toujours comme son maître et comme l'inspirateur de toute sa vie. Il devint un maître, lui aussi, et doit être considéré comme un chef d'école. Il a vraiment fondé ce qu'il a appelé la géographie humaine, dont l'originalité consiste — non pas à exposer, comme la géographie physique, l'état naturel de la surface terrestre, ou, comme la géographie politique, la répartition des races et des groupements humains —, mais à préciser et à délimiter la transformation et l'aménagement, par l'activité des hommes, du sol où ils naissent ou bien où ils fixent leur installation.

Comme on comprend mieux, lorsqu'on lit les œuvres de

Jean Brunhes, la sagesse universelle qui fait de l'occupation la source primordiale de toute propriété! Comme on est plus vite convaincu que cette occupation ne peut être efficace que par la victoire de l'intelligence, de l'ingéniosité, de la persévérance opiniâtre des êtres humains luttant contre la brutalité apparemment indisciplinable des forces naturelles?

La géographie humaine de Jean Brunhes est la recherche et l'exposé minutieux de cette guerre incessante, de cette victoire glorieuse de l'être humain contre la croûte rébarbative de la planète. La terre ne vaut rien par elle-même; elle n'est exploitable que par le travail de l'homme; la part du sol est tellement insignifiante en comparaison de la part du travail humain qui le rend utilisable, que c'est vraiment par le travail seul que peut se justifier la propriété. Démenti à Pascal; démenti à Rousseau! Ils n'y ont pas regardé d'assez près; leur analyse n'est qu'une impression, et l'impression est erronée. La vérité, c'est que celui qui, par son labeur, a créé la terre utilisable est le véritable fondateur de la société humaine.

Brunhes fut un grand voyageur. Il ne voyageait pas en touriste, mais en chercheur, avec de bons yeux qui voient bien, avec une intelligence qui comprend, avec un talent qui explique et provoque le désir d'approfondir. Il est mort trop tôt pour la science. Il laisse cependant une œuvre achevée qui fait le plus grand honneur à notre pays.

*
* *

Le Professeur Rignano était, depuis 1923 correspondant de notre Compagnie dans la section de philosophie.

Né à Livourne en 1870, il fit de fortes études et sortit de l'École polytechnique de Turin avec le titre d'ingénieur. Il fonda avec quelques savants la revue *Scientia*, entièrement écrite en français, notre langue étant à ses yeux la plus communément comprise en Europe.

Ses principaux écrits sont *les Essais de synthèse scientifique, une psychologie du raisonnement et des Problèmes de psychologie et de morale*. Notre sympathie pour lui s'est accrue par le sincère dévouement qu'aux heures tragiques il manifesta pour la cause française.

*
*
*

M. René Garraud était depuis 1912 correspondant de notre Compagnie dans la section de législation.

Sa longue et belle carrière de professeur s'est entièrement accomplie à l'université de Lyon.

Il concilia d'ailleurs l'enseignement avec la pratique des affaires et fut un des avocats les plus occupés du barreau lyonnais. Il en fut plusieurs fois le bâtonnier.

Garraud eut justement, au cours des cinquante dernières années, la renommée d'un des plus éminents criminalistes de l'Europe. Son *Précis de droit Pénal* est devenu classique : il a été 14 fois réédité. Ses traités de droit pénal et d'instruction criminelle qui forment un ensemble de 9 volumes sont les ouvrages qui, sur ces matières, font autorité. Le dernier ouvrage est inachevé : Garraud laisse heureusement, pour terminer ce bel édifice, un digne successeur en la personne de son fils, aujourd'hui notre collègue à la Faculté dont son père fut une illustration.

*
* *

Notre académie s'est enrichie de deux nouveaux membres : nous avons attribué le fauteuil de Lord Balfour à M. Stanley Baldwin. Une autre place d'associé étranger se trouvait disponible; nous y avons élu M. Nicolas Politis.

Comme Lord Balfour, son successeur M. Stanley Baldwin appartient au grand parti conservateur anglais; deux fois il fut ministre de la Couronne. Cependant ce n'est pas seulement au grand homme d'État que nous sommes heureux de faire accueil, c'est au savant et au lettré : M. Stanley Baldwin a succédé à Lord Balfour comme chancelier de l'Université de Cambridge; il a été successivement, en 1923, Recteur de l'Université d'Edimbourg; en 1925, Recteur de l'Université de Glasgow.

M. Politis est de nationalité hellénique mais de culture française. Il a fait à Paris de fortes études. Docteur de notre université, reçu premier à l'agrégation de nos facultés de droit, il enseigna d'abord à Poitiers, ensuite à Paris. Sa compétence vite affirmée en droit international, les services qu'on en pouvait attendre soit pour son pays d'origine, soit pour sa seconde patrie, attirèrent au cours de la guerre l'attention des hommes d'État. M. Venizelos le sollicita de prendre une place dans le ministère du Roi Constantin. La République hellénique en a fait aujourd'hui son représentant auprès de la République française,

Nous avons fait choix de deux nouveaux correspondants pour la section de législation. L'un est M. le Professeur François Géný, de la Faculté de droit de Nancy; l'autre est le Doyen de notre faculté de droit d'Alger, M. Morand. Tous deux jouissent d'une grande notoriété et sont légitimement estimés de tous les jurisconsultes.

*
* *

Les fondations dont nous avons à procurer l'exécution sont d'une extrême variété. Elles diffèrent par leur but; et celles qui ont le même but diffèrent encore par les moyens de l'atteindre.

Nous avons ainsi la triple charge, fort attrayante d'ailleurs, de contribuer au développement des lettres, de récompenser la vertu, et par surcroît de soulager l'infortune.

Les pouvoirs d'appréciation que nous ont laissés les bienfaiteurs dont nous sommes les mandataires sont plus ou moins étendus, plus ou moins discrétionnaires. Je signale avant toutes les autres celles des fondations où notre choix s'exerce en toute liberté.

*
* *

Le prix *Estrade Delcros* en est le type : il a mis cette année à notre disposition une récompense de 8 000 francs

à décerner « à un travail rentrant dans l'ordre des études de l'Académie ».

Cette libéralité à peu près inconditionnée nous a permis de donner un témoignage de haute estime à une œuvre d'une grande portée morale.

En 1892, le Professeur Paul Desjardins eut l'idée de grouper quelques intellectuels, conscients comme lui de l'effort qu'exigeait la rénovation politique et sociale de la France.

Ceux dont il s'entourait avaient eu, comme lui, leur adolescence attristée par nos désastres de 1870; ils avaient été les témoins très éveillés et très libres d'esprit des querelles de partis qui préparaient l'avènement des temps nouveaux.

Dans un petit livre qui, avec l'allure d'un manifeste, obtint un énorme succès, Desjardins proclama *Le devoir présent*. L'« *Union pour l'action morale* » en sortit, centre vivant et vibrant d'études sociales et morales. Dix ans plus tard elle devenait l'« *Union pour la vérité* ». De nombreux fascicules nous ont conservé le témoignage de ce grand, généreux et persévérant effort qui se continue aujourd'hui encore dans les entretiens de Pontigny. Cette collection, résultat intéressant d'un travail opiniâtre pour la recherche du mieux social et moral nous a paru digne d'obtenir le prix Estrade Delcros. Nous l'avons décerné à M. Paul Desjardins.

*
* * *

Assez analogue à la fondation Estrade Delcros par la latitude du choix qui nous est laissé, *le prix Corbay*

(1 000 francs de rente viagère), est destiné annuellement à récompenser celui qui aura produit *l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.*

Ce prix est attribué à l'Association française du Droit maritime, qui compte déjà trente deux années d'existence. Durant cette période, l'activité de cette association s'est principalement manifestée par l'effort continu pour réaliser l'unification du droit maritime. Cette œuvre, l'une des plus utiles dans l'ordre législatif, est à peu près achevée et fait à notre pays le plus grand honneur. La rente de 1 000 francs sera constituée sur la tête du président actuel de l'association, M. Denis Verneaux.

Le prix *Charles Levêque*, décerné sur la proposition de la section de philosophie est destiné à récompenser « un ouvrage de métaphysique ».

Le choix de l'Académie s'est porté sur la thèse de doctorat d'un maître de conférences de la faculté de théologie de Lyon : M. l'abbé Jolivet. L'ouvrage a pour titre : *La notion de substance*. C'est un essai historique et critique sur le développement des doctrines aristotéliennes auxquelles il compare la notion thomiste.

Après une critique savante et souvent subtile des modernes, depuis Descartes jusqu'à notre confrère Bergson, l'abbé Jolivet donne ses conclusions personnelles inspirées de Maine de Biran. La section de philosophie, principalement composée des auteurs dont l'ouvrage discute les théories, a jugé cette thèse digne du prix.

*
*
*

C'est également sur la proposition de la section de philosophie qu'est attribué le prix *Lambert*, décerné à l'auteur de « la meilleure étude sur l'avenir du spiritualisme ».

Nous l'avons attribué à l'ouvrage de M. Souriau sur *La fonction pratique de la finalité*. C'est une thèse aussi, et l'inspiration en est également d'ordre religieux, bien que l'auteur paraisse s'en défendre. C'est, à ses yeux, dans la notion de finalité que doit être cherchée la base de toute morale universelle. L'ouvrage est original et révèle une personnalité intéressante.

Une thèse encore, celle de M^{lle} Lascaris : *L'éducation de l'esthétique de l'enfant*, obtient le prix fondé en l'honneur de *Jean Dagnan-Bouveret*, mort pour la France, et destiné à favoriser les études de psychologie.

M^{lle} Lascaris précise le rôle que doivent jouer la nature et l'art dans la vie de l'enfant, pour augmenter pour le moment son rendement, et plus tard sa valeur sociale.

Manifestant un grand amour pour l'enfant et pour son esprit, cet ouvrage donne des indications précieuses pour la pédagogie.

Le prix biennal *Victor Delbos* est destiné à récompenser « les œuvres et publications propres à faire connaître dans le passé et promouvoir dans l'avenir la vie spirituelle et la philosophie religieuse ». Nous l'avons attribué à M. Paul Archambault, à la fois pour une œuvre collective :

« *Les cahiers de la Nouvelle Journée* », effort de lumière où science et philosophie ont leur part, et pour un livre personnel : « *Vers un réalisme intégral* », exposé et synthèse des idées de Maurice Blondel.

Le prix *Demolombe* — quadriennal — est décerné à un ouvrage de philosophie publié dans les six années antérieures.

Nous l'avons décerné en 1930 à M. Prosper Alfaric, professeur d'histoire des religions à l'Université de Strasbourg pour son ouvrage : *La Romiguière et son école*.

La Romiguière fut membre de l'Institut dès sa fondation en 1796. L'exposé de sa vie est celui de l'évolution intellectuelle de son temps. Il eut des rapports avec tout ce monde de philosophes et de penseurs dont nous avons subi l'influence. Mais tout passe ! Les « immortelles leçons de La Romiguière » sont oubliées ! Admirable leçon d'humilité ; le porteur du flambeau n'a pas d'importance ! Tels sont les sentiments qu'éveille en nous l'attachant travail de M. Prosper Alfaric.

Le prix *Gegner* est destiné à un écrivain sans fortune qui se sera signalé par des travaux pouvant contribuer au progrès de la science philosophique.

M. Martial Guérout l'obtient par un travail sur *L'évolution et la structure de la Philosophie de Fichte*. La publication de cet ouvrage fut retardée par l'état de santé de M. Guérout, conséquence de la guerre. Pendant une longue captivité, malgré les privations et les souffrances, M. Guérout étudia la philosophie dérivée de Kant, les

prédécesseurs de Fichte et Fichte lui-même. Le résultat de ces travaux est un ouvrage solide et original.

Le prix *Victor Cousin* est réservé à l'auteur d'un mémoire sur une question d'histoire de la philosophie ancienne proposée par la section de Philosophie. Le sujet mis au concours cette année était ainsi libellé : *Les débuts de la pensée grecque à la lumière des nouvelles découvertes de l'érudition et de l'archéologie*. M. Pierre Maxime Schuhl, agrégé de philosophie, a seul osé l'aborder. L'étendue et la probité du savoir dont témoigne son mémoire, la netteté des lignes générales et la puissance critique des discussions de détail suffisent largement pour justifier son succès.

M. Schuhl s'en prend, dès les premières lignes, au portrait convenu du Grec, tel que l'imaginait encore Renan. Il met son problème en perspective, à la rencontre de la proto-histoire et de la sociologie, tel que l'ont développé sir James Frazer et notre confrère M. Lévy-Bruhl. Point de théories : des faits qui se recourent et finissent par se coordonner d'eux-mêmes.

Ce travail constitue une contribution originale à l'étude d'une question très actuelle : le renouvellement de la perspective de notre passé occidental en connexion avec le renouvellement de notre image de l'univers.

Le sujet proposé pour le prix *du Budget en 1930*, L'« *œuvre philosophique de Ravaisson* » n'a attiré qu'un seul concurrent.

Ravaisson fut à la fois philosophe, esthéticien et archéologue. M. Devivaise, professeur au lycée de Guéret

ne néglige aucun aspect de son activité, mais en se plaçant toujours du point de vue du philosophe.

Tout en utilisant les travaux de ses prédécesseurs, en particulier la célèbre notice de notre confrère Bergson et l'excellente étude de M. Baruzi, l'auteur s'écarte d'eux quand l'examen des textes l'y conduit. L'exposé de la doctrine ne mérite que l'éloge : le ton en est juste. L'auteur précise fort bien les divergences d'idées qui séparèrent Ravaisson de Cousin. Il termine sur un parallèle intéressant entre Ravaisson et Renouvier.

M. Devivaise avec cet excellent travail a mérité le prix du Budget.

Ni le prix *Bordin*, offert à qui traiterait le mieux de la vie et l'œuvre de Roberval, ni le prix *Saintour* pour lequel la section avait demandé une étude sur l'état actuel du problème de l'hallucination n'ont pu être décernés.

N'en concluez pas que, moins que jadis, les candidats aux prix de l'Académie soient tentés par les sujets que nous proposons ; le phénomène est d'ordre économique et non d'ordre scientifique. La vérité est que la dévalorisation de la monnaie a rompu la proportion entre l'effort à faire et la récompense à en attendre.

Sur la proposition de la section de morale, nous avons partagé le prix *Joseph Sallet* entre deux auteurs, sans d'ailleurs en réduire l'importance pécuniaire.

Ce prix annuel de 1500 francs est offert à l'auteur du meilleur travail manuscrit ou imprimé en français, sans distinction de nationalité, sur un sujet de morale philosophique rationaliste ou simplement morale scientifique, avec

cette condition expresse que ce travail soit absolument indépendant de toute idée religieuse quelconque.

De bons ouvrages, remplissant les conditions si minutieusement formulées ne se trouvent pas tous les ans ; les réserves obligatoires ainsi faites nous permettent de donner deux récompenses lorsque nous en trouvons l'occasion.

La première est attribuée à M. Mamelet, agrégé de philosophie, pour le mémoire intitulé : « *L'idée positive devant la critique philosophique* » préfacé par notre éminent confrère M. Léon Brunschvicg.

Une récompense de 1000 fr. est en outre allouée à M. Albert Autin, inspecteur d'Académie pour son livre *Laïcité et liberté de conscience*.

La conception que M. Mamelet se fait du positivisme ne se confond pas avec celle d'Auguste Comte. Il rêve cependant, lui aussi, d'un humanisme moral dont les ambitions sont fort nobles.

M. Albert Autin a repris dans son volume une série de causeries faites aux écoles normales de l'Aube sur la laïcité de l'enseignement.

Le prix *Adrien Duvant*, destiné au meilleur ouvrage sur l'éducation civique est alloué à M. Lemarié, auteur de deux livres d'enseignement : *La morale politique*, précis d'une morale civique et internationale et *La morale des affaires*, précis d'une morale économique.

M. Razous reçoit le *prix du Budget* (morale) pour un mémoire sur ce sujet qu'avait proposé la section : *Le pro-*

blème du logement pour les classes laborieuses au lendemain de la guerre.

La Section de législation a mis au concours, pour le prix *Odilon Barrot*, une « étude théorique et pratique sur l'exercice de la tutelle administrative dans un régime de décentralisation ».

Deux ouvrages ont paru dignes de récompense. L'un a pour auteur deux jeunes auditeurs au Conseil d'Etat, M. Pierre Laroque et M. Roland Maspétiol. L'autre est l'œuvre de M. Léon Barré, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

L'œuvre MM. Laroque et Maspétiol contient une analyse très forte de ce qu'est et surtout de ce que peut et devrait être la tutelle administrative, soupape de sûreté contre les négligences et les erreurs possibles des administrations décentralisées. Les auteurs du mémoire ne s'illusionnent pas sur l'efficacité de l'institution. Cependant ils n'en demandent ni la suppression, ni même la modification fondamentale. Ils désireraient seulement qu'elle changeât d'esprit. Elle ne doit plus apparaître comme un dernier réduit des tendances de l'an VIII condamnées par l'évolution des mœurs, mais devenir une institution de collaboration et de solidarité. « Ce mémoire, a dit le rapporteur du concours, par l'effort considérable qu'il suppose, par sa méthode rigoureusement scientifique, par sa clarté, par la probité de ses pensées, par tout un ensemble de qualités remarquables est un travail de premier ordre. » L'Académie a approuvé ce jugement et

attribué à MM. Laroque et Maspétiol la presque intégralité du prix : 7000 francs.

Elle a alloué une récompense de 3.000 francs au très bon mémoire de M. Barré, moins important, mais, lui aussi fort curieux. S'appuyant sur l'observation des faits de la vie courante que permet d'apercevoir la révision des finances locales, M. Barré a brossé un tableau impressionnant des illégalités, des irrégularités et des gaspillages que la tutelle administrative tolère ou couvre même dans la plupart des villes de France.

La critique sévère et malheureusement juste de l'institution ne devrait pas être séparée de l'honnête et confiant exposé de MM. Laroque et Maspétiol. Dans ma bibliothèque je ne manquerai pas de placer ces deux ouvrages à côté l'un de l'autre et je conseille à ceux qu'intéresse la science administrative d'avoir la même précaution.

Sur la proposition de la Section d'Économie politique le prix *Charles Dupin*, destiné à récompenser le meilleur ouvrage touchant à cette discipline, paru dans les six dernières années, a été partagé entre M. Lucien Petit, inspecteur général des finances, gouverneur honoraire du Crédit foncier pour son ouvrage sur *L'Histoire des finances extérieures de la France pendant la Guerre*, et M. Paul Reboud, doyen de la faculté de droit de Grenoble pour son *Précis d'économie politique*.

La première partie de l'ouvrage de M. Petit comprend deux chapitres : *Nos dépenses*, *Nos paiements* ; et cela seul évoque tout le drame français de la guerre. La

France était appauvrie par l'invasion, affaiblie par la mobilisation de ses meilleurs techniciens. Il a fallu importer de plus en plus, à mesure que s'amplifiait la guerre. Puis il a fallu payer. Les exportations n'existaient plus ; les moyens ordinaires de règlement nous échappant, il a fallu en trouver d'autres, négocier, emprunter, donner des gages.

De ce drame financier, les péripéties sont restées ignorées du public ; il n'a guère été moins poignant que le drame militaire.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Lucien Petit décrit, pays par pays, les négociations avec nos principaux prêteurs, un nouveau volume en préparation complétera sous peu cette histoire.

M. Paul Reboud, doyen de la Faculté de droit de Grenoble, dans son *Précis d'économie politique*, a mis en lumière et pour ainsi dire en vedette les principes généraux qui dominent les questions diverses de la vie sociale. Cet essai de synthèse de la science économique, d'une merveilleuse clarté, laisse place à une judicieuse et personnelle présentation des faits et des théories.

Le prix *Rossi* de 4 000 francs a été décerné à M. Paul Ragon. Le sujet qu'avait proposé la section portait sur « l'émigration et l'immigration ouvrière depuis la fin de la guerre 1914-1918. » Le mémoire qui nous a été remis contient sur la question une documentation complète et intelligemment utilisée.

Trois candidats ont sollicité le prix *Limantour* en nous

présentant des mémoires que nous avons jugés dignes de récompense.

Des réserves disponibles nous ont permis d'augmenter la somme à répartir : 1 500 francs sont alloués à M. André Allix, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, pour une intéressante monographie sur l'Oisans, type des pays de haute montagne dans sa cohésion géographique : ouvrage fortement documenté, longuement préparé, soigneusement écrit.

M. Adolphe Laurens, capitaine de frégate, chef de la Section historique de l'Etat-Major de la Marine reçoit une récompense de 1 000 francs pour un précis d'histoire de la Guerre navale (1914-1918) ; c'est bien l'exposé le plus complet et le plus clair des opérations navales alliées et spécialement françaises durant la guerre.

M. Albert Mathiez a donné une suite à ses trois volumes sur la Révolution française. Son dernier ouvrage « *La réaction thermidorienne* » abonde en notes et références. Il semble bien que l'auteur ait compulsé tous les documents essentiels. C'est l'histoire intérieure de la France pendant les quinze derniers mois de la Convention nationale, vue avec la clarté habituelle à M. Mathiez, sans parti-pris ni polémique. Une récompense de 1000 francs est décernée à cet ouvrage.

Le prix *Paul-Michel Perret* de 2 000 francs est destiné « à l'auteur d'un ouvrage historique ».

Le montant du prix a pu être élevé cette année à 3 500 francs répartis de la manière suivante : 1 000 francs à M. le lieutenant de vaisseau Guichard : *Histoire du*

Blocus naval ; 1 000 francs à M. Schmitt : *Le Barrois mouvant au XVII^e siècle* ; 500 francs à M. Georges Hardy : *Les grands problèmes sociaux* ; 500 francs à M. le général Villestreux : *Deux corsaires malouins sous Louis XIV* ; une mention très honorable à M. Audigier : *W. Pitt et la politique financière de l'Angleterre* ; une mention honorable à M. Constantin Obedeano : *Relations historiques et politiques des Roumains avec les Serbes*.

M. André Fugier, agrégé et docteur ès lettres obtient le prix *Drouin de Lhuys* pour son ouvrage *Napoléon et l'Espagne* (1799-1803). Le mérite de l'auteur est d'avoir poursuivi l'examen de cette question des rapports de la Révolution avec les Bourbons d'Espagne, dans toute son étendue. Ce n'est pas seulement une histoire diplomatique, mais la recherche des passions, desseins ou intérêts qui déterminent les souverains et leurs ministres ; c'est l'examen, l'analyse de leurs caractères et de leur conduite dans le détail le plus minutieux et le plus vraisemblable.

Exposer les vicissitudes de la politique européenne entre les deux guerres de 1870-1871 et 1914, et comment, au régime bismarckien, s'est substitué un système d'alliances dont le principe essentiel est l'indépendance des nations, tel fut le dessein de MM. J. Ancel, L. Cahen, R. Guyot, A. Lajusan, P. Renouvin, et H. Salomon, qui ont publié, sous la direction de M. Henri Hauser, professeur à la Sorbonne et correspondant de notre Académie, une *Histoire diplomatique de l'Europe* (1871-1914). Tâche lourde et malaisée, dont une substantielle introduction de M. Hauser souligne toutes les difficultés. La lecture

de ces deux volumes apporte la conviction qu'elles ont été surmontées. Le travail répondait exactement aux conditions du *prix quinquennal Auguste Gérard*, qui lui est attribué jusqu'à concurrence de 5 000 francs.

Un prix de 1 000 francs est pris sur les disponibilités de la fondation Auguste Gérard pour récompenser une intéressante étude du général Jurij Danilov : *Les tentatives de constitution d'un bloc balkanique en 1914-1915*, publiée dans la revue *Le Monde slave*. L'auteur, ancien quartier-maître général des armées russes, eut la bonne fortune de consulter la correspondance diplomatique de M. Izvolsky, jadis ambassadeur de Russie à Paris. Il a rédigé un travail documenté et digne de retenir l'attention.

M. de Ribaucourt, docteur ès sciences, a étudié la vie militaire et les exploits de M. J.-C. Fischer, brigadier des armées du roi Louis XV, fondateur du corps des chasseurs (1743-1761). Ses recherches et sa documentation sont neuves. M. Edmond Fréville n'en demandait pas davantage en dotant d'une récompense de 1 500 francs, « tout travail, livre, brochure, note ou notice sur l'organisation des administrations militaires ».

Le prix *Edmond Fréville* revient légitimement à M. de Ribaucourt

*
* * *

Les fondations dont il me reste à vous entretenir ne sont plus d'ordre littéraire ou scientifique. Leur but est de propager la vertu ou de soulager la misère.

Il y a deux moyens de propager la vertu : l'un consiste à récompenser les ouvrages qui y contribuent le plus; l'autre à subventionner les personnes qui la pratiquent le mieux.

Les fondations *François Audiffred* ont recours à l'une et à l'autre méthode.

Dix mille francs sont mis à notre disposition pour être répartis entre les ouvrages que nous jugeons propres à *faire aimer la morale, réprouver l'égoïsme et l'envie, connaître et chérir la patrie.*

Les livres qui nous ont paru dignes de participer à la répartition sont, pour cette année, les suivants : *La formation de l'état français et de l'unité nationale*, de M. Dupont-Ferrier; — le livre intitulé *Servir*, qui a pour auteur le regretté pasteur Doumergue, récemment décédé; — l'excellente monographie sur *Le prieuré de Rantigny* due à notre dévoué bibliothécaire M. Tremblot; — l'ouvrage de M. Cahen-Salvador, Conseiller d'État, sur *Le fonctionnement du service des prisonniers de guerre*, dont il fut le directeur; — l'opuscule du colonel Compaing de la Tour Girard, intitulé : *Le bon ouvrier.*

Quinze mille francs doivent récompenser les plus beaux actes de dévouement. Nous avons estimé qu'il convenait d'en attribuer l'intégralité à « l'Association Marie-Thérèse », en la personne de M^le Beauvois, en religion « Sœur Félicité ». L'origine de cette œuvre est particulièrement touchante.

Une fille de la charité, infirmière de l'hôpital Saint-Joseph, tombe malade en 1912. On lui prescrit le repos,

la campagne, l'altitude. La sœur suit à la lettre l'ordonnance médicale. Elle passe les fortifications et s'installe à Malakoff. Malakoff est la campagne..., puisque ce n'est plus Paris. L'altitude en laisse quelque peu à désirer; elle n'est que de 66 mètres au-dessus du niveau de la mer!... C'est tout de même une altitude! A la vérité, il n'y a là ni forêt, ni prairies, ni jardins, ni vignes, ni verdure, mais il y a des pauvres, des quantités de pauvres — et quels pauvres : tous les chiffonniers de la capitale! — Le repos, la sœur Félicité va le prendre en se donnant tout entière au soulagement de son étrange voisinage! Elle utilise ses aptitudes d'infirmière diplômée en révélant aux chiffonniers de Malakoff l'utilité de l'hygiène et ses exigences fondamentales, en luttant contre la tuberculose, en propageant la puériculture. La guerre survient, avec son cortège de calamités nouvelles! La sœur s'élève à la hauteur des circonstances; elle redouble d'énergie; elle est partout. Elle s'occupe du ravitaillement, elle organise la garde des enfants, les soins aux vieillards, elle institue un dispensaire avec tout ce qu'il faut pour soigner; elle appelle à l'aide des collaboratrices dévouées qu'elle entraîne par son exemple; elle obtient de précieux concours financiers; l'association Marie-Thérèse est fondée; elle occupe aujourd'hui dix médecins, et constitue l'organisation de l'assistance médicale à Malakoff. Voilà une manière de se reposer qui n'est certes pas banale!

La sœur Félicité, d'ailleurs, ne s'embarrasse pas de théories; elle ignore le principe de la spécialité. Pour elle, le devoir d'assistance n'a pas de limites. Elle ne

recule devant aucune forme d'aide sociale : patronages, colonies de vacances, fourneaux économiques, organisation du travail des femmes, bureau de renseignements, ateliers d'apprentissage, etc..., tout existe à Malakoff, et tout est l'œuvre d'une sœur condamnée à se reposer à la campagne!

Cet ensemble d'œuvres qu'est l'association Marie-Thérèse et que continue à administrer la fondatrice est reconnu comme établissement d'utilité publique en 1924. Nous adressons à sœur Félicité, avec tous nos vœux, l'hommage de notre profonde, sincère et respectueuse sympathie.

Nous ne croyons pas qu'il existe un effort répondant mieux au vœu du fondateur du prix Audiffred pour les actes de dévouement.

Un autre prix eut pu tout aussi bien lui convenir qui lui est pécuniairement supérieur. Nous en faisons en application très voisine de la précédente.

Le prix Marie Laurent (de 50 000 francs) est attribué par l'Académie à l'Ordre des sœurs missionnaires d'Afrique, en témoignage de l'admiration sans réserve que leurs efforts inspirent à tous les Français. Œuvre de patriotisme et d'humanité: écoles, dispensaires, léproseries aident à soulager les maux si nombreux de la population indigène et augmentent le prestige français. Malheureusement cet apostolat est ignoré de beaucoup et mal soutenu. Le prix Marie Laurent sera, pour les sœurs missionnaires, une obole de la France reconnaissante.

Parmi les ouvrages à récompenser comme susceptibles de propager la vertu par l'enseignement, il y a lieu de mentionner celui de M. Fondère, professeur agrégé de philosophie au lycée d'Aurillac, déjà lauréat de l'Académie française, auteur d'un travail sur « La nécessité de l'histoire et en particulier de l'histoire nationale dans l'enseignement ».

M. Fondère expose en termes excellents la vanité des arguments invoqués par les instituteurs partisans de la suppression de cet enseignement dans les écoles primaires. La hauteur de pensée, le souci de justice et d'impartialité qui inspirent cet ouvrage ne laissent point de place à la critique. Le livre de M. Fondère nous a paru mériter le prix *Ernest Thorel* destiné au meilleur livre sur l'éducation du peuple.

Du même type sont les prix Carlier et Malouet. Tous deux soumis à d'étroite conditions.

Le prix *Carlier* doit récompenser un ouvrage *ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse de la Ville de Paris.*

Depuis près d'un siècle l'« Association des mères de famille » porte secours aux mères dans la détresse. Certes, ce n'est pas un moyen nouveau, mais ce qui peut être considéré comme nouveau, c'est l'inlassable persévérance de l'œuvre que préside M^{me} Salmon-Legagneur. Elle obtient le prix Carlier.

Le prix *Malouet* doit être décerné à un professeur de l'enseignement secondaire en France, ayant au moins

quatre enfants, qui, par sa valeur professionnelle (soit de l'ordre scientifique, soit de l'ordre littéraire) mérite une marque d'estime publique.

M. Émile Auzou, agrégé d'histoire et de géographie, professeur pendant 35 ans à l'école Lavoisier, partage le prix avec M. Pierre Barrière, professeur de première au lycée de Périgueux, grand blessé de guerre, docteur ès lettres.

Nous avons assimilé aux prix de vertu ceux que nous permettent de décerner les *fondations Berthault et Thorlet*.

M. Charles Berthault, président du tribunal civil de Laon, a laissé à l'Académie une part de ses revenus mobiliers à charge de fonder des prix annuels destinés à récompenser le dévouement dans la vie familiale ou les actes d'héroïsme de soldats ou de marins.

Ce sont surtout les vieilles vertus familiales qui ont fourni à l'Académie l'occasion de décerner ces récompenses pour la première fois cette année. Vingt-cinq personnes se partagent les arrérages de la fondation, tous de pauvres gens, mais de braves gens. Les vertus domestiques n'ont pas disparu ; le respect et l'amour des parents continuent heureusement à provoquer de magnifiques actes de dévouement. Il est impossible d'énumérer les dossiers retenus. La distinction qu'on leur apporte est un hommage à ces dévouements anonymes.

Le prix *Thorlet* a pour mission de récompenser la vertu ou d'encourager des œuvres sociales ou d'érudition.

Il est décerné au « Livre Français ». Cette association encourage la production et la diffusion des bons livres. Elle publie un bulletin mensuel des plus intéressants. C'est un conseiller et un guide pour bien des lecteurs incertains de leur choix. Depuis 1902 il a rendu de grands services. Sa fondatrice et présidente, M^{me} Chenu, reçoit le prix Thorlet.

Le prix triennal *Halphen* est offert à l'auteur de l'ouvrage « qui aura le plus contribué au progrès de l'enseignement primaire ou à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire ».

L'enseignement primaire tient en France, de nos jours, une telle place qu'on pourrait s'attendre à ce qu'un tel encouragement tentât de nombreux concurrents ! Il n'en est rien ! Le prix, en francs « modern style » est d'importance minime : *De minimis non curant magistri* ! Un ouvrage cependant nous a été signalé, qui répond assez exactement aux désirs du testateur : le prix Halphen est attribué au docteur Simon pour son livre intéressant intitulé *Pédagogie expérimentale*. Nous félicitons l'auteur, non pour la prime qui lui revient, mais pour l'honneur qui reste le même qu'au temps où la prime se payait en or.

*
* *

J'arrive à la dernière catégorie de nos fondations, celles qui ont un caractère charitable. Il faut distinguer entre elles les bourses d'études et les allocations de secours.

Nous devons à la générosité de notre éminent confrère M. *Rodocanachi*, la faculté d'allouer chaque année une bourse de 15 000 francs à un jeune homme ou à une jeune fille, de nationalité française ou hellénique, n'ayant pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans, méritant et sans fortune.

Nous disposons en outre de bourses triennales de 1 000 francs chacune. Ces bourses sont destinées à cinq anciens élèves des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche qui auront obtenu en philosophie ou en mathématiques spéciales, des prix de discours français ou d'histoire. Chaque bourse a une durée de trois ans.

Enfin, *M^{lle} Rosalie Block* a fait à l'Académie un legs de 4 000 francs de rente. Cette somme doit être employée chaque année en bourses d'études à de jeunes Français désireux de profiter de l'enseignement d'une université étrangère pour compléter des études faites en France.

Les trois bourses — ou catégories de bourses — que je viens de décrire ont été distribuées en obéissant scrupuleusement aux volontés exprimées par les fondateurs.

*
* *

Il est trop certain que les fondations qui ont pour objet l'allocation de secours ne rentrent pas dans les attributions normales des académies. Des prix de vertu, soit! — Des subsides à des indigents? Quelle compétence avons-nous donc pour contrôler leur indigence et en mesurer l'étendue?

Hé! sans doute, on nous demande de choisir « les plus

dignes parmi les plus pauvres ». Cela suppose encore l'appréciation d'un titre moral ! Mais par qui donc et par quoi notre choix sera-t-il guidé ? Chacun des postulants va se dire le plus digne ! La déclaration des revenus, affirmant les professeurs de droit fiscal soucieux d'enseigner la vérité, institue la prime au mensonge. La même critique s'applique à la pratique de l'assistance ; c'est une règle élémentaire qu'on ne doit pas se fier à quiconque demande l'aumône ; l'oublier, c'est instituer la prime à l'intrigue.

Et cependant, sans aucune protestation possible de notre part, nous avons laissé s'introduire et se développer dans nos usages cette fonction supplémentaire, qui nous donne l'apparence de bureaux de bienfaisance hors classe.

L'origine de cet usage l'explique et l'excuse. Il se rattache à l'un des faits les plus douloureux de notre histoire contemporaine : l'infâme et stupide assassinat du malheureux Président Carnot. Dans son immense douleur, l'admirable veuve du regretté Président eut la généreuse pensée de léguer en sa mémoire à notre Compagnie une somme importante à partager entre des veuves d'ouvriers chargées de famille. Eut-il été digne de nous de décliner la mission qui nous était si noblement impartie ? Le principe de la spécialité subit donc un accroc. Cela n'a guère d'importance ! Le Conseil d'État — gardien du principe — nous a autorisés à recueillir le legs, et nous voici obligés de l'exécuter.

Nous y avons mis, — ai-je besoin de le dire, — une telle bonne volonté que l'exemple de M^{me} Carnot a été

suivi et a déterminé d'autres libéralités du même type : fondation *Augustine Bon*, fondations *Gasne*, *Davillier*, *Supplisson*, fondations *Schumacher de Guerry*, fondations *Aron* et *Hébrard de Villeneuve*. Toutes ces libéralités doivent être réparties entre des veuves chargées d'enfants.

Chaque année, nous entendons nos rapporteurs exprimer deux regrets : celui de n'avoir pas des secours plus efficaces à offrir à celles dont la gêne est cruelle et dont la dignité les impressionne, et puis celui de voir des départements français ignorer cette source possible d'assistance. Je répète que nous ne sommes outillés, ni pour dépister les bénéficiaires possibles de ces dispositions, ni pour vérifier sérieusement la sincérité des demandes qu'on nous adresse. Malheureusement, l'expérience des praticiens de l'assistance montre que les misères les plus dignes d'être secourues sont précisément celles qui font le plus d'efforts pour rester ignorées.

*
* *

J'ai passé en revue les fondations d'ordre littéraire, les prix de vertu, les bourses d'études, les allocations de secours.

Vous croyez peut-être que j'ai fini mon inventaire? Non pas! Il me reste à parler d'un prix dont la caractéristique est, cette année au moins, toute spéciale : Attribué successivement par chacune de nos cinq sections, et, une fois sur six, par nos confrères les membres libres, il revient dans cette dernière hypothèse, « à un ouvrage dont le

sujet ne rentre pas exclusivement dans les attributions d'une section de l'Académie ».

Le paganisme des anciens Latins était tellement hospitalier, qu'à côté des statues de leurs dieux, dont chacune avait sa clientèle — un peu comme chacun des saints du paradis a ses dévots, — ils tenaient à ce que fût élevé un autel *deo ignoto*, c'est-à-dire *au dieu inconnu*. De la même manière, le prix *Le Dissez de Pénanrun*, se trouve réservé en 1930 « au mérite inqualifié »!

Voici par exemple un catalogue des périodiques slaves des bibliothèques parisiennes. M. Mazon, professeur au Collège de France, n'hésite pas à écrire qu'un tel livre « marque une date dans l'organisation des études slaves ». Un prix est sollicité pour son auteur. Il n'est guère possible, vraiment, de déclarer l'auteur d'un catalogue « Lauréat de l'Institut ». Nous sommes pourtant disposés à allouer à M. Unbegaum un témoignage d'estime. Il recevra une récompense de 500 francs! Sur quel crédit les pourrions-nous prélever si nous n'avions pas à notre disposition le prix *Le Dissez de Pénanrun*?

Nous consentons de même à allouer 1500 francs à M^{lle} Heyberger, pour 300 pages consacrées à la vie et aux œuvres d'Amos Comenius. C'est le nom d'un réformateur morave du XVII^e siècle dont la notoriété est grande en Bohême, aux États-Unis et en Angleterre. Cette biographie, qui est principalement une bibliographie, n'est pas une œuvre littéraire. Ce n'est pas davantage un travail « propre à faire aimer la vertu, réprouver l'égoïsme ou chérir la patrie ». Ce mémoire est cependant très estimable et tout à fait digne d'encouragement. Où

prendre la récompense que nous trouvons juste de lui accorder, sinon sur les fonds disponibles susceptibles d'augmenter la fondation Le Dissez de Pénanrun?

Nous avons tenu en effet à conserver l'intégralité du prix, avec le titre de lauréat qu'il implique, pour l'auteur d'un ouvrage pour qui l'on n'a pas sollicité davantage, bien qu'il eût pu, sans aucune fatuité, prétendre à n'importe laquelle des distinctions dont nous disposons, soit pour le talent, soit pour la vertu! Il s'agit du livre intitulé « *Vers la lumière* », autobiographie de M. René Roy. Vous en jugerez par le résumé qui va suivre.

M. René Roy avait à peine vingt-trois ans en 1914; il venait d'être admis à l'École polytechnique lorsque la guerre éclata. Il partit donc et servit comme officier d'artillerie. Il fut, en 1917, au Chemin des Dames, atteint par un éclat d'obus et privé de la vue. Le livre que nous couronnons est l'émouvant exposé de ce qui advint par la suite du vaillant et infortuné lieutenant.

D'abord le témoignage de l'affreuse détresse dont il se sentit envahi! *Détresse!* C'est le titre du premier chapitre de son récit, chapitre fort court d'ailleurs, et nécessairement discret. *Réveil!* C'est le tableau du travail assidu, énergique, opiniâtre, héroïque, de réadaptation. René Roy se sent aiguillonné par le souvenir de Saunderson, le géomètre aveugle dont parlent les philosophes! Cela est donc possible, puisqu'un autre a surmonté l'obstacle! René Roy s'y applique; il y excelle. Dès 1918 il réclame et obtient sa rentrée à l'École polytechnique. Élèves et maîtres, est-il besoin de le dire, l'y accueillent avec émotion

et lui témoignent la plus vive sympathie! Pourtant, c'est d'un perpétuel concours qu'il s'agit, et sa glorieuse infirmité ne saurait être un titre à d'exceptionnelles complaisances. Il accepte la lutte à armes inégales. Il triomphe; il sort de l'école le premier de sa promotion!

Nommé Ingénieur des ponts et chaussées, il se montre à la hauteur de sa tâche. « Comment, écrit justement le rapporteur, ne serait-il pas un modèle de conscience professionnelle, celui qui a été un modèle d'énergie morale? »

Un dernier chapitre de cette autobiographie nous entr'ouvre discrètement l'intérieur de notre héros. On y aperçoit deux enfants dont il est fier, une jeune femme dont la tendresse l'accompagne. « La souffrance, elle « n'en eut jamais peur! écrit-il. Très jeune, elle fut de « celles qui la cotoyaient au chevet des blessés; elle sut « toujours la combattre par son inlassable patience, sa « sereine gaieté et tout ce dévouement qu'ont apporté les « femmes de sa génération à panser nos blessures. »

Et voici la dernière phrase de ce livre dont chaque ligne est un appel à la force du cœur et à la sérénité de l'esprit : « Celui qui a senti passer sur son âme le « souffle pur de l'amour ou de l'amitié n'est pas en « droit de maudire son sort; il aura connu en ce monde « tout ce qui fait le prix de la vie. »

Ai-je eu tort, Messieurs, de vous dire que le courageux écrivain qui a vécu ces heures tragiques et signé ces lignes sublimes pouvait aspirer à n'importe laquelle des récompenses que nous sommes en mesure d'offrir au mérite littéraire ou à la grandeur morale?

*
* *

Et maintenant, voici que j'ai fini. Qu'il me soit permis cependant d'ajouter à ce trop long rapport une réflexion que me suggère son dernier chapitre.

Nul, aujourd'hui, n'oserait écrire, comme l'a fait Joseph de Maistre, que la guerre est divine... Nous déclarons plus volontiers qu'elle est infernale..., ce qui se trouve revenir au même.

Pourquoi faut-il que l'excès d'horreurs qu'elle engendre paraisse le seul terrain propice à la culture de ce que Nietzsche appelle « le surhomme »? Pourquoi faut-il que l'abominable carnage semble seul nous fournir l'occasion d'apercevoir que l'homme n'est décidément pas un animal... comme les autres?

Soyons fiers d'être des hommes! C'est vers cette lumière-là que la vie des héros, comme celle des Saints, nous conduit! Et n'est-ce pas, après tout, le fondement le plus solide et la conclusion la plus claire de toute la morale?

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

CORMENIN

(1788-1868)

PAR

M. CHARLES LYON-CAEN

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

La notoriété est chose éphémère comme la popularité. C'est une vérité si banale qu'on hésiterait à l'exprimer une fois de plus si elle ne s'imposait pas à qui compare la renommée dont a joui de son vivant un personnage comme Louis de Cormenin et l'oubli dans lequel il est tombé. Au temps de la Monarchie de Juillet et de la seconde République, son nom était dans toutes les bouches. Prononcez-le aujourd'hui, même devant des personnes qui n'ignorent pas l'histoire contemporaine, beaucoup d'entre elles vous jetteront un regard interrogateur

Louis de Cormenin était né à Paris le 6 janvier 1788. Il appartenait à une famille originaire de la Bresse. Son père, comme l'avait fait son grand-père, exerçait les fonctions de lieutenant général de l'Amirauté; il était ainsi le second du Grand Amiral de France, chef des administrations et des juridictions maritimes et dont la compétence s'étendait à toutes les affaires administratives et contentieuses relatives à la marine du Royaume.

Grâce aux hautes relations de sa famille, Louis de Cormenin eut pour marraine la princesse de Lamballe, l'amie dévouée de la reine Marie-Antoinette et une des victimes des massacres de septembre et pour parrain le beau-père de cette princesse, le duc de Penthièvre, Grand Amiral de France.

M. de Cormenin père se fit remarquer pendant la Révolution par ses idées libérales et par son patriotisme. En 1789, comme membre de l'assemblée de la noblesse, il signa le cahier des pouvoirs et instructions du bailliage de Montargis, il demandait une notable partie des réformes politiques et sociales que devait opérer la Constituante. Il s'éleva contre l'émigration et protesta contre la formation par les anciens nobles d'une armée destinée à combattre les armées de la France. Aussi put-il passer sans être inquiété le temps de la Terreur dans son château du Loiret.

Louis de Cormenin, qui avait commencé ses études classiques dans une institution privée, les acheva au Lycée de Paris qui est devenu, après avoir plusieurs fois changé de nom, le lycée Louis le Grand. Il eut de brillants succès scolaires, il obtint au Concours général entre les

lycées impériaux un prix de logique et un accessit de discours français.

En 1807, il fut reçu licencié à l'École de Droit de Paris. En même temps qu'il faisait de très sérieuses études juridiques, il manifestait ses goûts littéraires en publiant souvent des poésies dans l'*Almanach des Muses* et dans le *Mercur de France*. Les critiques du temps en ont fait de très grands éloges. Ainsi, l'un d'eux, après avoir cité quelques-uns de ses vers, écrivait : « Quel naturel ! Quelle fraîcheur ! Que ce style est doux et harmonieux ! Nous sommes devenus difficiles et même un peu dédaigneux ! Des poètes se sont fait dans le temps une assez grande réputation avec un petit nombre de stances qui ne valent pas celles-ci. » La postérité n'a pas confirmé cette appréciation si élogieuse, les vers de Cormenin ne figurent dans aucune anthologie, et il semble que cet oubli est plus justifié que l'enthousiasme des critiques des premières années du XIX^e siècle.

Quoi qu'il en soit, Cormenin n'a eu qu'à se féliciter de son incursion passagère dans la poésie, elle a eu sur sa carrière une décisive et heureuse influence. Il avait consacré une ode à la gloire de Napoléon. L'Empereur en fut touché et nomma en 1810 l'auteur, alors âgé de vingt-deux ans, auditeur au Conseil d'État. C'était une grande faveur. L'événement devait prouver que celui qui en était l'objet en était tout à fait digne.

Ses nouvelles fonctions n'empêchèrent pas le jeune auditeur de cultiver les muses, comme on disait alors. En 1813, il publia un recueil intitulé, *Odes par M. de Cormenin, auditeur au Conseil d'État*.

Lors de la première Restauration, il oublia, comme beaucoup d'autres, la reconnaissance qu'il devait à Napoléon, il se rallia immédiatement à la monarchie légitime et fut nommé maître des requêtes surnuméraire au Conseil d'État. Après le retour de l'île d'Elbe, il évita de se compromettre, il renonça à toute fonction. Mais il eut le mérite de comprendre, comme l'avait fait son père pendant la Révolution, qu'en dehors et au-dessus des régimes politiques souvent passagers, il y a toujours la France; il s'engagea comme volontaire et participa à la défense de Lille. Après Waterloo, Louis XVIII le récompensa de son attitude pendant les Cent jours en le nommant Maître des requêtes ordinaire, c'est-à-dire en titre.

Au Conseil d'État de la Restauration, Cormenin joua un rôle considérable. Membre du Comité du contentieux, il fut rapporteur dans les affaires les plus importantes et les plus difficiles. Le contentieux administratif où l'on peut dire qu'au bout de peu d'années, il était passé maître, ne l'absorbait pas tout entier. Il se consacrait avec une égale maîtrise aux attributions législatives et réglementaires du Conseil d'État. Il est l'auteur du rapport sur l'ordonnance de 1828 relative aux conflits. Elle est si bien conçue et la rédaction en est si satisfaisante qu'elle est toujours en vigueur et qu'elle a ainsi survécu aux nombreux régimes politiques qui se sont succédé en France depuis cent ans.

Cormenin ne se bornait pas à appliquer le Droit administratif aux litiges soumis au Conseil d'État. Il a eu le mérite de contribuer par des ouvrages qui eurent un grand et légitime succès à la formation et au progrès de

cette branche de la législation. Il peut être considéré comme un de ceux qui l'ont créée et développée.

En 1822, il publia sous le titre de *Questions de Droit administratif* un ouvrage en trois volumes consacré aux matières diverses et multiples du contentieux. Sur chacune des grandes questions qu'il aborde, il étudie les lois en vigueur, les solutions que leur avait données la jurisprudence et il les soumet à une critique pénétrante. Il ne néglige pas la bibliographie, du reste alors, assez pauvre. Ce grand ouvrage a eu cinq éditions. La dernière a paru en 1840 sous le titre de *Droit administratif*. S'il n'est plus consulté aujourd'hui, c'est que la législation administrative a subi pendant le dernier siècle des modifications profondes et qu'en maintes circonstances, le Conseil d'État a eu véritablement à faire la loi pour des matières qui ne sont ni codifiées ni même régies par des dispositions légales.

Dès 1818, en gardant l'anonymat, Cormenin avait déjà publié un autre ouvrage dont l'objet était plus restreint, *le Conseil d'État envisagé comme conseil et comme juridiction dans notre Monarchie constitutionnelle*. Après avoir exposé les origines remontant à l'ancienne Monarchie du Conseil d'État créée par la Constitution de l'an VIII et rappelé le rôle législatif si utile et si brillant du grand corps associé sous le Consulat et sous l'Empire à la confection des Codes, l'auteur constate que, dans une monarchie constitutionnelle, l'existence de chambres où sont discutées les lois, empêche le Conseil d'État d'avoir dans l'exercice du pouvoir législatif une part aussi notable. Puis, il critique l'organisation qui fait d'un seul corps tout

ensemble un conseil de gouvernement et une juridiction. Il soutient que le Conseil d'État devrait seulement avoir pour attributions d'éclairer le gouvernement par ses avis et de participer à la préparation des lois, et qu'il y aurait lieu de constituer un tribunal administratif supérieur spécial.

En attendant même que cette réforme fût opérée, il réclamait devant le Conseil d'État une procédure orale, la publicité des audiences et la constitution d'un représentant du gouvernement analogue au Ministère public. C'est surtout grâce à Cormenin que ces excellentes innovations ont été réalisées aussitôt après la Révolution de 1830. Mais il est une autre réforme pour laquelle il n'a pas reçu satisfaction. Il voulait que les juges administratifs fussent inamovibles, comme les magistrats des tribunaux de l'ordre judiciaire. Au point de vue purement théorique et logique, on ne peut que lui donner raison. On doit même faire remarquer que l'inamovibilité semble d'autant plus nécessaire pour assurer l'indépendance des juges administratifs qu'ils ont à statuer sur des contestations dans lesquelles l'État est fréquemment partie. Mais, en fait, l'amovibilité des membres du Conseil d'État n'a eu aucune conséquence fâcheuse; sous tous les régimes politiques, on doit le reconnaître à leur honneur, ils ont fait preuve de la même indépendance que les magistrats des tribunaux ordinaires, et la justice administrative est la garantie la plus efficace qui puisse être donnée aux citoyens contre les abus et les excès de pouvoir de l'administration. C'est que l'indépendance qu'on doit exiger des juges est garantie par leur carac-

tère autant et même plus que par des dispositions légales destinées à l'assurer.

Le gouvernement de la Restauration reconnut les éminents services de Cormenin en lui conférant des titres de noblesse auxquels ses opinions aristocratiques d'alors lui faisaient attacher du prix. Louis XVIII le nomma baron en 1824, Charles X vicomte en 1826. En outre, il fut autorisé à constituer un majorat avec une partie de ses biens qui devinrent ainsi inaliénables et transmissibles de mâle en mâle par ordre de primogéniture.

Sous la Restauration, comme plus tard sous le gouvernement de Juillet, le mandat législatif n'était pas incompatible avec les fonctions publiques.

En 1828, Cormenin, tout en restant maître des requêtes au Conseil d'État, se fit élire député d'Orléans. Il prit place au centre gauche et fit preuve d'une indépendance que les fonctionnaires députés n'ont pas toujours montrée. Il attaqua l'hérédité de la pairie et, ce qui paraissait alors très audacieux, il soutint que les membres de la Chambre des Pairs devraient être élus comme ceux de la Chambre des Députés, pour donner à la Chambre Haute une autorité dont elle ne pouvait pas jouir alors que ses membres étaient nommés par le souverain. Il défendit avec ardeur les libertés menacées et fut au nombre des 221 députés qui votèrent la fameuse adresse de mars 1830, origine des ordonnances et de la Révolution de Juillet.

Après les trois glorieuses, il donna sa démission de député, pour ne pas prendre part au vote qui appelait au trône le duc d'Orléans. Il considérait que cette décision de la Chambre était une véritable usurpation, puisque

élus simplement pour faire des lois, les députés n'avaient pas le pouvoir de changer la dynastie et d'adopter une charte nouvelle qui, du reste, arrêtée en quatre jours, constituait, pour parler comme lui, *une charte bâclée*. Il se refusait à reconnaître que les nécessités impérieuses de l'ordre imposaient de pourvoir d'urgence à la vacance du trône. Avec une logique inexorable il soutenait en 1831 que tous les actes émanant du gouvernement depuis un an étaient nuls et non avenue. Pour n'avoir avec le régime nouveau aucune relation officielle, il donna sa démission de maître des requêtes. Il devint et demeura, pendant les dix-huit ans de sa durée, un des adversaires les plus constants et les plus dangereux de la Monarchie de Juillet.

En octobre 1830, il rentra à la Chambre des Députés, élu dans le département de l'Ain, berceau de sa famille. Il y siégea à l'extrême gauche. Il n'aborda que très rarement la tribune, mais il ne cessa de combattre la nouvelle monarchie dans de petites brochures imitées de Paul Louis Courier où il dirigeait les critiques les plus vives et parfois les moqueries les plus acérées contre les actes du gouvernement. Ses pamphlets contribuèrent à lui donner dans toute la France une véritable popularité. Aussi en 1832, fut-il élu le même jour dans quatre arrondissements, ceux de Belley, de Pont de Vaux, de Montargis et de Joigny. Il opta pour Belley. Aux élections de 1834, il obtint la majorité dans la Sarthe et dans l'Yonne et constamment réélu, il fut jusqu'en 1846 député de l'arrondissement de Joigny pour lequel il avait opté.

Les pamphlets de Cormenin touchent aux questions les

plus diverses d'ordre politique, financier et international. Le nombre en est tel qu'on ne saurait les énumérer ici. Il suffira d'en mentionner quelques-uns et d'en extraire des passages, pour faire connaître la nature de ses attaques et apprécier son talent de polémiste.

Au début du nouveau règne, en 1831, il y avait à déterminer le montant de la liste civile annuelle du souverain. Le gouvernement déposa un projet de loi qui la fixait à dix-huit millions. Les opposants poussèrent de véritables clameurs, ils déclaraient exorbitant ce chiffre, cependant inférieur à celui de la liste civile des deux rois précédents qui s'élevait à 25 millions. Cormenin prit la tête du mouvement de protestation et publia sur la question trois lettres qu'il qualifia de philippiques. Il y comparait le montant de la liste civile réclamée pour Louis-Philippe à celles de plusieurs souverains étrangers et au traitement si modeste du Président des États-Unis. Il ne manquait pas de rappeler que les partisans de la dynastie nouvelle avaient annoncé un gouvernement à bon marché et avec une grande habileté, il s'appuyait sur les qualités attribuées au nouveau roi pour combattre le projet. Il écrivait notamment : « Quelles dépenses peut donc avoir à faire un prince qui n'a ni chiens, ni chevaux, ni chambellans, ni confesseur, ni maîtresse ? Le Roi est si désintéressé ! C'est pour cela qu'il ne doit pas nous demander tant. Il est si économe ! C'est pour cela qu'il doit faire son service à meilleur compte. Il a personnellement si peu de besoins ! C'est pour cela qu'il doit laisser davantage au peuple qui en a tant. Je me suis bien gardé de donner dans la chimère d'un gouvernement à bon

marché, mais, néanmoins, je n'aurais jamais cru que ce dût coûter si cher un roi-citoyen. »

Cette série de lettres a eu vingt-cinq éditions et le gouvernement dut réduire à 12 millions le montant de la liste civile annuelle proposée à la Chambre et qui fut votée par elle.

Cormenin dirigea une campagne du même genre en 1840 contre le projet de dotation présenté aux Chambres en faveur du second fils du roi, le duc de Nemours, à l'occasion de son mariage avec une princesse de Saxe-Cobourg-Gotha. Dans une brochure intitulée *Lettre d'un Jacobin à propos d'une dotation* et portant pour épigraphe *De l'argent, toujours de l'argent*, il demandait le retrait du projet, en faisant valoir que le prince avait une fortune personnelle plus que suffisante. Il écrivait : « Nous paierons pour Monsieur le Duc et nous paierons pour Madame la Duchesse et nous paierons le trousseau et nous paierons la layette et nous paierons les galas, les fleurs d'oranger et les girandoles et dans cette danse nouvelle qui va mettre la France en liesse, que ne paierons-nous pas outre les violons ! » Le succès de ces attaques fut éclatant. La Chambre rejeta le projet de dotation et le ministère Soult qui l'avait présenté, dut donner sa démission.

L'un des reproches qu'on adressait à Louis-Philippe était de ne pas se soumettre aux règles du régime parlementaire, de suivre une politique personnelle et de vouloir gouverner, alors qu'il devait se borner à régner. Dans une brochure parue en 1839, portant pour titre *État de la question*, Cormenin examinait ce grief qu'il estimait bien fondé et il concluait en ces termes : « En résumé, à toute

la Nation la souveraineté, à la majorité des électeurs la nomination de la Chambre, à la Chambre l'omnipotence constitutionnelle ; au Roi les honneurs du trône, la représentation extérieure, la représentation nominale, l'hérédité et l'inviolabilité, aux Ministres responsables le gouvernement. La France veut le gouvernement du pays par le pays ; la Cour veut le gouvernement personnel du Roi. Au bout de l'un se trouve l'ordre et la liberté ; au bout de l'autre une révolution. »

Quand les événements semblèrent annoncer un réveil de l'Italie, il consacra une brochure à son indépendance, il y plaidait la cause de la non intervention et à cette occasion, posait des principes qui, après de trop nombreuses guerres et des traités qui les ont méconnus, semblent aujourd'hui triompher dans les relations internationales :

« La réunion d'un État à un autre État ne peut s'effectuer régulièrement que par le libre consentement des habitants de l'État réuni ;

« Toute agrégation qui se fait par la conquête ou même par les traités des gouvernements entre eux sans le consentement préalable des peuples, se fait contre le droit et est nulle en soi.

« Aucun prince de son chef, aucune législature, si ce n'est qu'elle soit élue *ad hoc* par toute la nation, ne peut rendre valable, ferme et stable un tel pacte. »

Après la Révolution de 1830, une modification profonde s'était produite dans les opinions de Cormenin. Il embrassa avec ardeur les doctrines démocratiques. Il déclara renoncer à ses titres de noblesse qui lui avaient

été conférés sous la Restauration, ainsi qu'à son majorat. A une époque où le suffrage universel avait encore peu de partisans, il en devint l'un des plus ardents défenseurs. Il qualifiait d'artificiel et de fictif tout autre système électoral, par cela même qu'il conduit à considérer comme représentant le peuple entier les élus d'une infime minorité. Il écrivait : « Il n'y a de vrai en matière d'élection que l'égalité du droit personnel, c'est-à-dire le suffrage universel ; tout le reste est arbitraire, fiction, mensonge. Le droit d'électorat et le droit d'éligibilité existent *a priori* dans la personne de chaque citoyen français, c'est la conséquence directe, logique, invincible, du principe de la souveraineté du peuple. La loi ne peut donc pas créer la capacité, on ne crée pas ce qui existe, le droit de reconnaître le droit de tous, puisque le droit est à tous. » Puis il ajoutait en faisant allusion à la Révolution de 1830 : « Le peuple n'a pas fait une demi-révolution ; il ne veut pas d'une demi-liberté, il a un roi et plus de maître ». Des restrictions apportées à l'éligibilité par le système censitaire, il disait : « Il est défendu à tout Français d'être orateur et de servir son pays, s'il ne dépose préalablement une quittance du percepteur dûment légalisée qui constate que l'orateur peut mener une vie noble, c'est-à-dire une vie d'oisif. Voilà la loi ! N'est-ce pas que c'est une belle loi ! »

Sans doute s'il publiait tant de pamphlets, c'était pour étudier les questions du jour, mais à cette occasion, il énonce souvent des principes d'un intérêt permanent et se livre à des critiques dont l'exactitude peut se vérifier dans tous les temps. Ainsi, il trace aux ministres un rôle

que parfois ils ne remplissent guère : « Si, écrit-il, dans l'ordre des nécessités logiques les ministres sont l'expression de la majorité, c'est pour marcher à sa tête, non pour se remorquer à sa queue. » Puis, s'en prenant aux députés qui trop souvent aveuglés par le désir d'être réélus, sacrifient l'intérêt général du pays à des intérêts purement locaux, il leur dit : « Allez donc sonner les cloches de votre petite église, faites-vous rebaptiser, appelez-vous, si cela vous plaît, députés de votre village, ne vous appelez plus les députés de la France. »

On doit à Cormenin, en dehors de ses pamphlets, deux ouvrages, une étude brève, mais très intéressante sur la centralisation et surtout une œuvre de plus longue haleine, le *Livre des orateurs* qui a pendant longtemps fait sa réputation d'écrivain et d'historien.

Dans l'étude sur la centralisation, l'auteur fait l'éloge de l'unité politique de la France et montre que cette unité a été en quelque sorte consolidée par la centralisation administrative. Mais il ne méconnaît pas qu'à certains égards, elle est excessive et il cherche à poser les règles directrices qui peuvent servir à l'atténuer et propose une décentralisation nécessaire pour la prompt expédition des affaires. Il écrit :

« Il ne faut pas vouloir régler de loin et par de grands principes les petites affaires qui ne se traitent bien que sur les lieux mêmes, avec promptitude et par de petits moyens employés à propos. Il ne faut pas non plus vouloir gouverner par des raisons d'État les affaires domestiques des communes qui ont d'autres raisons pour les gouverner. »

Ces formules sont sans doute excellentes, et il semble que personne ne puisse les combattre. Mais en cette matière, comme en beaucoup d'autres, la difficulté n'est pas de formuler des principes généraux exacts, mais de les appliquer, et souvent, des personnes qui sont d'accord sur les principes à observer pour distinguer les petites affaires des grandes, cessent de s'entendre quand il s'agit de faire entre elles le départ nécessaire.

Le *Livre des orateurs* est l'ouvrage de beaucoup le plus important de Cormenin. Il a conservé une valeur historique qui explique son durable succès. La première édition est de 1838, et la dix-huitième a paru plus de trente ans après, en 1872.

Le livre se divise en deux parties distinctes. La première a un caractère didactique. Il n'y est pas question, comme dans le traité *De oratore* de Cicéron, des études auxquelles le futur orateur doit s'appliquer, des qualités qu'il doit s'efforcer d'acquérir, des défauts qu'il doit chercher à éviter. Cormenin, après avoir distingué les différents genres d'éloquence, examine les causes diverses telles que la langue, la nature de l'auditoire et celle des événements qui exercent une influence sur l'art oratoire, il indique que les avocats, les professeurs et les militaires sont particulièrement prédisposés à l'éloquence parlementaire et montre les qualités et les défauts qu'en général, contribue à donner à ces trois catégories d'orateurs, quand ils abordent la tribune, l'exercice de leur profession; il compare l'écrivain, notamment le journaliste, à l'orateur et il expose la tactique propre à chaque Ministre selon son département. A propos du Ministre des finances (nous

dirions aujourd'hui Ministre du budget), il donne du budget qu'il a pour fonction de présenter et de défendre une sorte de description dont les années écoulées, surtout les dernières, ont confirmé l'exactitude : « Tout est dans le budget, tout en sort et tout y rentre, les départements et Paris, les lettres et les sciences, l'agriculture et l'industrie, le gouvernement, les chambres, les armées, les religions, la police et les mœurs bonnes ou mauvaises. Le budget est un abrégé des merveilles du monde. La terre et l'eau, l'air et le feu, la lumière elle-même, ce qui dévore et ce qui est dévoré, ce qui marche et ce qui ne bouge pas, tout ce qui est à fleur du sol et ce qui est au-dessous, les plantes et les animaux, tout ce qui vit et ce qui est matière est sujet à l'impôt. L'impôt progresse plus vite que la civilisation et pour lui, ce n'est pas une chimère que la perfectibilité indéfinie. Car qui paie simple paiera double, et qui ne paie pas encore paiera. »

La seconde partie du *Livre des orateurs*, qui n'est pas la moins attrayante, se compose d'une série de portraits. L'auteur pensait avec raison que, pour porter sur un orateur un jugement complet et exact, il faut, non pas avoir lu ses discours, mais les avoir entendus. Aussi ses portraits sont-ils pour la plupart relatifs à des personnages de la Restauration et du gouvernement de Juillet. Il en a choisi sept dans la première période et quinze dans la seconde. Pour l'Empire, il est question seulement de Napoléon, le seul homme qui put alors parler librement et qui représente au plus haut degré de perfection l'éloquence militaire. Mais on peut aussi dans une certaine mesure apprécier l'éloquence d'hommes

qu'on n'a pas pu entendre, mais sur lesquels on a recueilli les récits et les appréciations des contemporains. Aussi le *Livre des Orateurs* contient-il les portraits de Mirabeau, de Danton et du grand patriote irlandais O'Connell.

En traçant ces portraits qui forment autant de monographies, Cormenin caractérise et juge l'éloquence de chacun des orateurs dont il parle et, comme il s'agit d'hommes d'État, il détermine et apprécie le rôle politique qu'il a joué. Dans ces jugements, l'auteur est naturellement influencé par ses opinions propres, surtout quand il s'agit de personnages qui ont participé au gouvernement sous la monarchie de Juillet, comme Laffitte, Casimir Périer, Guizot et Thiers. Mais Cormenin sait bien distinguer l'homme politique de l'orateur et quand il s'agit de juger le second, il est presque toujours d'une complète impartialité. Voici, à titre d'exemple, ce qu'il dit de Thiers que quelques rares membres de notre académie ont, du reste, pu entendre. Il ne ménage pas à l'homme d'État les attaques très vives que lui adressaient ses adversaires. Sans s'interdire quelques moqueries, il analyse et met en valeur ses qualités oratoires. « M. Thiers, pris au détail, a un front large et intelligent, des yeux vifs, un sourire fin et spirituel. Mais à l'aspect, il est trapu, négligé, vulgaire, il a dans son babil quelque chose de la commère, du gamin. Sa voix nasillarde déchire l'oreille. Le marbre de la tribune lui va à l'épaule et le dérobe presque à son auditoire... Il a donc tout contre lui et, cependant, lorsque ce petit homme s'est emparé de la tribune, il s'y établit si à l'aise, il a tant d'esprit, tant d'esprit qu'on se laisse aller au plaisir

de l'entendre. Il baisse d'habitude la tête sur son menton lorsqu'il se dirige vers la tribune, mais, lorsqu'il y est grimpé et qu'il parle, il relève si bien la tête, il se dresse si haut sur la pointe des pieds qu'il domine toute l'assemblée.

« On lui proposerait le commandement d'une armée qu'il ne le refuserait pas et moi, je ne sais pas s'il ne gagnerait pas la bataille. Je vous jure que j'ai entendu de mes propres oreilles des généraux engoués de lui, dire qu'ils serviraient volontiers sous ses ordres. Vous riez? Non, je parle sérieusement, et, s'il avait eu quatre pouces de taille de plus et qu'il eût appris la charge en douze temps, il aurait été petit caporal et il aurait tranché du Napoléon.

« M. Thiers est un démon d'esprit. Il en a, je crois à tous les coins des lèvres et jusqu'au bout des ongles. Son organisation ressemble à celle de Voltaire, frêle, délicate, fugace, impressionnable.

« Enfin, je tiens M. Thiers pour un homme de merveilleux esprit, esprit d'une facilité d'expédients, d'une souplesse de forme, d'une lucidité, d'un à propos, d'une finesse et en même temps d'un naturel qui plaît d'autant plus qu'il contraste davantage avec des magnificences ambitieuses de la tribune. »

Cormenin éprouvait un certain embarras à parler librement d'hommes qui étaient ses collègues à la Chambre des Députés. Aussi publia-t-il le *Livre des orateurs* sous le pseudonyme de Timon, le célèbre misanthrope d'Athènes. Il eut recours au même artifice pour ses pamphlets. Mais c'était bien là précaution inutile. Car on savait parfaite-

ment quel auteur se dissimulait sous ce pseudonyme et tous les articles, toutes les brochures publiés en réponse à Timon, s'en prenaient à Cormenin.

L'auteur du *Livre des orateurs* était loin d'avoir le don de l'éloquence. Il montait très rarement à la tribune et il y lisait ses discours. Ses adversaires ne manquaient pas de s'étonner qu'un homme qui portait des jugements sur le talent oratoire des autres, en fût complètement dépourvu. Ils oubliaient que, pour apprécier les œuvres d'autrui, il n'est pas nécessaire d'être capable d'en composer de semblables. Autrement, de combien serait réduit le nombre des critiques des grandes œuvres littéraires qui ont toujours été si nombreux !

Du reste, avec une franchise à laquelle il faut rendre hommage, Cormenin se moquait de ces orateurs parlementaires qu'il appelait des liseurs, bien qu'il fit partie de cette catégorie. Il écrivait : « Les liseurs mettent le papier devant leur bouche et les sons répercutés n'arrivent pas aux auditeurs. Un liseur dont la voix n'est pas éclatante, est complètement inintelligible. Les liseurs se fatiguent à rétorquer d'avance les arguments qu'on ne leur fera pas, et ils ne préviennent pas les arguments qu'on leur fera. Faites donc de l'éloquence avec des points d'exclamation marqués à l'avance sur du papier grand raisin !

« Enfin, quand le liseur débite son écriture, chacun des auditeurs se dit : C'est beau, ah ! c'est sûrement très beau, mais ce n'est pas la peine que j'écoute, je verrai cela demain dans le *Moniteur*. »

Il avait une personnalité trop accentuée, une trop grande indépendance d'esprit pour s'enchaîner à un parti

quelconque dont la discipline l'aurait gêné. Mais ses attaques contre le gouvernement, ses doctrines démocratiques et tout d'abord sa défense du suffrage universel direct, lui avaient attiré des sympathies très vives parmi les membres du parti républicain. Pendant quelques années ils le comblèrent d'éloges dans leurs journaux et dans leur discours. Brusquement, leur langage changea du tout au tout. Ceux qui lui avaient prodigué les louanges l'accablèrent de critiques et même d'injures. Ils le qualifièrent d'hypocrite, de crétin, de caméléon, de renégat et de vendu. Quelle était donc la cause de ce si complet revirement? Cormenin était un fervent catholique. Il soutint dans le domaine des questions religieuses où la politique fait trop d'incursions, des idées tout opposées à celles que le parti républicain défendait. Cormenin était partisan de la liberté de l'enseignement, il était hostile au projet d'inspection par l'État des petits séminaires, il avait protesté contre le projet d'expulsion des jésuites et rédigé des mémoires pour la défense de plusieurs évêques déférés pour abus au Conseil d'État, enfin tourné en dérision les doctrines gallicanes.

Ses amis de la veille devenus ses adversaires, combattirent si vivement sa candidature qu'aux élections générales de 1846, il échoua dans l'arrondissement de Joigny dont il avait été sans interruption le député pendant douze années consécutives. C'est ainsi qu'il ne siégea pas à la Chambre pendant la dernière législature du gouvernement de juillet.

Il demeura alors pendant quelque temps étranger aux luttes politiques et se consacra aux questions d'ordre moral

et social en faisant une large part à l'aménagement et aux progrès de l'enseignement populaire.

Dans un voyage en Italie, il avait étudié l'organisation des salles d'asile. A son retour, il la fit connaître en France dans un livre où il en recommandait l'imitation.

Puis, sous le titre d'*Entretiens de village*, il publia une sorte de manuel d'instruction civique et morale. Ce livre n'était ni un exposé de principes, ni un catéchisme. Comme l'indiquait son titre, il se composait d'une série de dialogues que l'auteur imaginait entre un conseiller municipal et un paysan. En répondant aux questions du second, le premier lui expliquait les grands bienfaits de l'instruction primaire, lui démontrait la nécessité de créer des cours d'adultes, de développer les bibliothèques populaires. Quelques entretiens étaient consacrés au rôle qu'ont à remplir les maires et les juges de paix. D'autres avaient pour objet l'utilité de la prévoyance et de l'épargne et la description des établissements qui les facilitent et les favorisent.

A la différence de la plupart des ouvrages de l'auteur, ce petit livre ne contenait aucune attaque, aucune allusion politique. Il reçut de toutes parts le meilleur accueil. En moins d'un an sept éditions comprenant douze mille exemplaires furent épuisées. On en fit des traductions en plusieurs langues étrangères et il fut rendu accessible aux populations de la Bretagne par une traduction en bas breton. La société pour l'instruction élémentaire le couronna et l'Académie française lui décerna un des prix Montyon.

Cormenin s'était du reste, à toutes les époques, préoc-

cupé de l'amélioration de la condition des classes populaires. Son esprit généreux et humanitaire, sa piété agissante se manifestèrent par l'emploi qu'il fit des bénéfices considérables que lui avait procurés la publication de ses pamphlets. Il les consacra à des œuvres d'assistance, d'enseignement populaire et de piété dont il fut le fondateur.

Cormenin ne resta pas longtemps sous le coup de son échec électoral de 1846. Deux ans après, il prit une éclatante revanche. A la suite de la Révolution de 1848, il rentra en grâce auprès du parti républicain. Le suffrage universel dont il avait été l'ardent et infatigable champion pendant dix-huit ans, lui fut très favorable; il bénéficia d'une quadruple élection comme représentant du peuple dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Mayenne, de la Seine et de l'Yonne. L'Assemblée constituante le choisit comme son premier vice-président et le nomma membre du Comité des dix-huit chargé de rédiger un projet de constitution, puis il fut appelé par ses collègues à présider cet important comité.

Son influence y fut considérable, mais il s'en faut qu'elle ait été toujours heureuse. Ainsi, nul plus que lui n'insista pour que le Président de la République fût élu par le peuple comme les membres de l'Assemblée et pour que les pouvoirs eussent la même durée.

Bien souvent ses opinions différaient de celles de la majorité de ses collègues, il faisait au suffrage universel une part que ceux-ci jugeaient excessive en demandant que la constitution votée par l'Assemblée fut soumise à la ratification du peuple, que les maires et les juges de paix fussent élus par tous les citoyens de la commune ou

du canton, que la guerre ne pût être déclarée ni la paix conclue qu'en vertu d'un vote de la nation. Il voulait aussi que le vote fut rendu obligatoire. Les désaccords qui s'élevèrent entre ses collègues et lui, ranimèrent son esprit combattif et dans un pamphlet, il dirigea de telles attaques contre les décisions du comité dont il avait la présidence qu'il dut se démettre de ses fonctions.

En même temps qu'il collaborait à la rédaction de la constitution, il se livrait à une très active propagande en faveur de l'établissement définitif de la République. C'est pour y réussir qu'il composa une série de brochures de quelques pages vendues à très bas prix. Comme dans les *Entretiens de village*, il y recourait à la forme de dialogues familiers. Un paysan demandait à son interlocuteur quel était le meilleur gouvernement, et celui-ci, en réfutant les arguments présentés contre la république, lui exposait les graves défauts du régime monarchique et s'efforçait de démontrer qu'il n'y a qu'une seule forme de gouvernement qui assure l'égalité et toutes les libertés, la République. Le paysan se déclarait naturellement tout à fait convaincu.

Lors de l'élection à la présidence de la République. Cormenin soutint la candidature de Louis Napoléon que, par hostilité contre Louis Philippe, il avait défendu lors des tentatives de Strasbourg et de Boulogne.

Tout en faisant partie de l'Assemblée constituante, il appartint successivement au Conseil d'État provisoire constitué après la révolution de février et il en fut le vice-président, puis au Conseil d'État élu par l'Assemblée en vertu de la constitution; il y présidait la section

du contentieux. Il ne se présenta pas en 1849 aux élections pour l'Assemblée législative.

Mais il n'avait pas pour cela cessé de prendre un vif intérêt aux questions politiques et surtout à celles qui se rattachaient à l'application de la constitution de 1848.

En 1851, on entreprit une campagne de révision constitutionnelle très ardente, bien que l'expérience n'ait eu qu'une durée de trois ans. Il reprit alors la plume pour défendre, selon ses expressions, cette *charte du peuple* dont il était un des principaux auteurs. Les révisionnistes, qui poursuivaient leurs polémiques dans l'Assemblée, dans la presse, dans les réunions publiques, ne se proposaient pas tous le même but. Les uns, sous le prétexte apparent d'améliorer la constitution, voulaient, en réalité, détruire la République et y substituer la monarchie. Pour d'autres, il s'agissait seulement de modifier le texte constitutionnel qui assignait une durée de quatre ans aux fonctions de Président de la République et interdisait une réélection immédiate. C'est précisément de cette interdiction que le parti de l'Élysée réclamait la suppression.

Cormenin se prononça dans une brochure contre toute révision. Il y faisait l'éloge de la Constitution si vivement attaquée, il insistait sur la nécessité de maintenir la courte durée des fonctions du Président et d'interdire la rééligibilité. Il rappelait que la République romaine, pendant sa plus brillante période, avait à sa tête deux consuls élus pour une seule année et que la durée des pouvoirs du Président des États-Unis n'est que de

quatre années. En terminant, Cormenin, plein d'illusion sur sa force de persuasion, s'adressait au Prince Président et cherchait à lui faire comprendre quelle juste renommée il acquerrait si, à l'expiration de son mandat, pour obéir à la constitution, il descendait du pouvoir et redevenait un simple citoyen.

Les projets de révision de la Constitution soumis à l'Assemblée législative ne furent pas adoptés par elle; aucun n'avait réuni en sa faveur la majorité spéciale requise, celle des trois quarts des voix exprimées.

Louis Napoléon n'avait, par suite, que le choix entre deux partis, rentrer dans la vie privée en 1852, à l'expiration de son mandat ou se perpétuer au pouvoir en violant la constitution et son serment. On sait à quel des deux partis il s'arrêta.

Le coup d'État du 2 décembre 1851 eut lieu. Cormenin n'éleva aucune protestation et accepta même de nouveau dans le Conseil d'État réorganisé les fonctions de conseiller qu'il devait conserver jusqu'à sa mort.

Dès le rétablissement de l'Empire en 1852, un sénatus-consulte fixa à 25 millions la liste civile annuelle du nouveau souverain, c'était plus que le double de celle de Louis Philippe; il détermina, en outre, la dotation des princes de la famille impériale et même par avance celle de la future impératrice.

Certes, on ne pouvait pas dire que c'était là un gouvernement à bon marché. Mais cette fois, le pamphlétaire de 1831 resta silencieux, il ne renouvela plus ses attaques contre les « listes civiles surchargées de millions dont les miettes feraient vivre tant de misérables ». Du reste, la

liberté de la presse dont il avait si largement usé sous le gouvernement de juillet, n'existait plus.

On ne pensera jamais à représenter Cormenin comme un modèle de fermeté dans les opinions. Il fut successivement bonapartiste, légitimiste, républicain, puis après avoir exalté la République, il accepta de hautes fonctions du second Empire. Lui qui n'avait jamais pardonné à la monarchie de juillet d'avoir été établie par un vote de la Chambre des Députés dépassant ses pouvoirs, il devint un des soutiens d'un gouvernement fondé sur un coup de force et sur la violation d'un serment solennel. Il n'a jamais songé à se justifier de ses changements d'opinion, il se bornait à les reconnaître ; en s'expliquant avec une franchise brutale il écrivait : « Député, je suis resté fidèle à la charte tant qu'elle a été charte ; fonctionnaire, je suis resté fidèle au roi tant qu'il a été roi. Mais ma fidélité ne va pas au delà du tombeau : régner c'est vivre, un roi qui ne règne pas est mort. » A ceux qui l'auraient blâmé de sa dernière conversion, il aurait sans doute répondu : « La République est morte par la volonté du peuple, le suffrage universel a prononcé, je me rallie à son élu. » Vérité politique peut-être, vérité morale non.

Ce qui est certain c'est que Cormenin avait érigé en dogme le suffrage universel. Il avait été le défenseur infatigable du système qui devint en 1848 et qui demeure la base fondamentale de nos institutions. A cet égard il a été un précurseur ; il a été chargé de la rédaction du fameux décret du gouvernement provisoire, admettant le suffrage universel pour l'élection de l'Assemblée constituante, c'était le couronnement des cam-

pagnes qu'il avait menées sans jamais se lasser. Il eût été bien étonné sans doute s'il avait pu prévoir que la France, après avoir donné l'exemple au monde en reconnaissant le droit de suffrage à tous les citoyens, se laisserait dépasser par des nations qui ont longtemps hésité à l'imiter, en proclamant avant elle l'égalité des deux sexes devant le bulletin de vote.

Cormenin ne dut pas seulement au second Empire sa place au nouveau Conseil d'État. C'est aussi ce gouvernement qui lui donna un siège à l'Institut, en le nommant membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Sa nomination se rattache au coup d'État académique de 1855.

Le Ministre de l'Instruction publique de cette époque, Fortoul, ne cachait pas que le gouvernement était mécontent de l'Institut, il y régnait, disait-il, un esprit d'opposition qui, dans les élections académiques avait fait donner la préférence à des adversaires de l'Empire. En particulier, à l'Académie des sciences morales et politiques, des candidats avaient dû leur élection, non à leurs titres qui n'existaient pas, mais à leur hostilité au gouvernement.

Le mécontentement officiel ne se manifesta pas seulement par des paroles, mais par des mesures de rigueur, prises en 1855; les unes atteignaient l'Institut tout entier, les autres visaient seulement l'Académie des Sciences morales et politiques.

Mentionnons rapidement les premières. La séance publique annuelle des cinq Académies était transportée du 25 octobre, jour anniversaire du décret de la Convention qui a créé l'Institut, au 15 août, jour de la Saint-

Napoléon érigé en fête nationale ; le ministre de l'Instruction publique recevait le pouvoir de régler l'ordre des séances publiques annuelles de chaque académie, à lui seul appartenait la police des séances et le droit de distribuer les places, c'est lui qui nommait les fonctionnaires de la Bibliothèque et des différents services de l'Institut. Enfin, les concours pour les prix à décerner étaient remis au jugement de quatre commissaires nommés par le gouvernement auxquels étaient adjoints les membres du bureau de l'Académie intéressée.

Grâce à des protestations de toutes les Académies et à des démarches faites auprès du souverain, ces mesures ne furent pas appliquées, mais elles subsistèrent au moins comme une menace pendant toute la durée du second Empire. C'est seulement en 1872 qu'un décret rendu sur la proposition de Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, a abrogé le décret de 1855 qui les avait prises.

Les mesures concernant l'Académie des Sciences morales et politiques étaient plus graves, et elles reçurent une complète exécution. Sans que l'Académie eut été consultée, une section nouvelle y était créée sous la dénomination de section d'administration, politique et finances, puis, un décret nomma les dix nouveaux membres qui devaient la composer. L'un d'eux était Cormenin.

Cette introduction de membres non élus constituait la plus grave atteinte au droit auquel les Académies tiennent le plus, et à juste titre, celui de se recruter elles-mêmes. Décidément, le régime impérial n'était pas favorable à notre académie. Bonaparte, en 1803, à la veille de

l'établissement de l'Empire, avait supprimé la classe des sciences morales et politiques et Napoléon III, sans aller jusqu'à une mesure aussi radicale, méconnaissait une de ses prérogatives les plus précieuses.

Un seul des académiciens bénéficiaires de la faveur impériale, l'ancien ministre Bineau, la repoussa, en déclarant qu'il ne pouvait accepter une nomination faite d'autorité. Cormenin ne l'imita pas, il eut d'autant plus tort que ses travaux lui auraient constitué des titres à une candidature régulière. On ne pouvait pas en dire autant de tous ceux de ses confrères qui avaient été compris dans la même fournée, et l'un d'eux, le général Pelet, en sortant de la séance où les académiciens nommés d'office avaient été installés, disait avec une franchise qui l'honore : *Je ne sais pas pourquoi le Ministre m'a flanqué de l'Académie.*

Les nouveaux venus, qu'on appela les *décemvirs*, furent naturellement accueillis avec froideur par les confrères auxquels ils avaient été imposés. Le jour où ils vinrent prendre séance, contrairement à l'usage, les anciens restèrent assis et immobiles. La courtoisie académique empêcha toute autre manifestation. Mais le souvenir de l'origine irrégulière des *décemvirs* ne s'était pas effacé. Ils le sentirent eux-mêmes et, pour le faire disparaître, plusieurs demandèrent individuellement à passer dans les sections composées de membres régulièrement élus. Un seul obtint satisfaction. Pour combattre ce désir de changement, Mignet disait avec une fine et spirituelle ironie : « N'y a-t-il pas quelque chose de peu agréable pour l'Empereur qui a créé une section administrative, qui en a choisi les membres, de voir ces membres désér-

ter le poste d'honneur où il les avait mis, pour en briguer un autre ? »

Mais on s'accordait à souhaiter que les traces rappelant le souvenir du coup d'état académique de 1855 fussent effacées. Victor Duruy, Ministre de l'Instruction publique, obtint en 1866 un décret qui supprimait la nouvelle section, en répartissait les membres dans les cinq autres, et ajoutait le mot *finances* au titre de la section d'économie politique, qui devint ainsi la section *d'économie politique, statistique et finances*.

Cormenin paraissait bien appelé par la nature de ses titres à faire partie de la section de législation, droit public et jurisprudence. Mais, à défaut d'un siège vacant dans cette section, il fut placé dans celle de morale.

A partir de 1851, il resta étranger aux discussions et aux querelles politiques qui l'avaient passionné pendant tant d'années. Il partagea son temps entre des œuvres de charité et d'assistance auxquelles il faut lui savoir gré d'en avoir toujours consacré une partie, ses fonctions de Conseiller d'État et ses occupations académiques, jusqu'à sa mort survenue le 5 mai 1868.

Son nom même est presque oublié aujourd'hui, comme je l'ai constaté en commençant. Il m'a semblé que ses travaux dont quelques-uns sont de premier ordre et l'influence qu'il a exercée sur les événements du dernier siècle, méritaient un souvenir et une notice.